DUCASTEL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 18.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : MACON (71000)
14 RUE DES MINIMES ET 17 RUE SAINT NIZIER

342 287 828 RCS MACON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-neuf janvier,
A 8 heures

Les associées de la société se sont réunies en assemblée générale, au sein des locaux du cabinet ATTITUDE AVOCATS, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Madame Monique GELIN, Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par toutes les associées présentes.

Il résulte de cette feuille de présence que 2 associées représentant 360 actions sur les 360 actions composant le capital social, sont présentes.

Madame Monique GELIN dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associées :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements.

Puis elle précise que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales et statutaires ont été tenus à la disposition des associées dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame Monique GELIN rappelle que les associées sont réunies en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par le Président et le Directeur Général, aucune modification n'ayant été demandée par les associées :

ORDRE DU JOUR

- agrément des cessions d'actions à intervenir au profit de la société FABRICE TRAVERSA IMMOBILIER
- démissions des Président et Directeur Général

- nomination de Monsieur Fabrice TRAVERSA en qualité de nouveau Président

Madame Monique GELIN déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associées.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, Madame Monique GELIN met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associées, dûment informée du projet de cession des actions de la société détenues par Madame Monique GELIN et Marie France ROUX devant intervenir ce jour, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, au profit de la Société FABRICE TRAVERSA IMMOBILIER, agrée ladite cession et la société FABRICE TRAVERSA IMMOBILIER en qualité de nouvel associé à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mesdames Monique GELIN et Marie France ROUX de leurs mandats respectifs de Président et Directeur Général de la société à compter du 29 janvier 2025.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur **Fabrice TRAVERSA**, né le 26 décembre 1968 à LE HAVRE (76), demeurant CHARNAY LES MACON (71850), 31 place de Levigny, sans limitation de durée, à compter de ce jour.

Monsieur Fabrice TRAVERSA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

Monsieur Fabrice TRAVERSA, intervenant aux présentes, déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le directeur Général et Monsieur Fabrice TRAVERSA.

Monique GELIN

Marie-France ROUX

Fabrice TRAVERSA
« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »

Bon pour acceptation des fonctions de président